

# PRESSION SUR LE BOIS FORESTIER DE L'URGENCE DE LA GESTION DE LA HAIE

Le bois des haies des exploitations agricoles représente 2 millions d'hectares, ce gisement durable et facilement accessible ne doit pas être le parent pauvre des politiques publiques.

La forêt représente 16 millions d'hectares en France métropolitaine. 60 % seulement de l'accroissement naturel est récolté chaque année, ce qui en fait globalement, au niveau national, une forêt sous-exploitée. Mais c'est sans compter les disparités locales causées par le morcellement de nos forêts entre 3,5 millions de propriétaires : inévitablement, certaines sont laissées à l'abandon, ce qui augmente la pression sur les autres. Un autre gisement de bois existe, dans les haies des exploitations agricoles, facilement accessible, et quelque peu oublié des politiques publiques de la filière : ce bois "hors forêt" représente pourtant 2 millions d'hectares...

## GESTION DURABLE DU BOIS



Promouvoir la gestion durable de la forêt

Largement installé dans le paysage français les labels de gestion durable de la forêt (PEFC, FSC) garantissent d'une part la gestion durable des forêts et d'autre part assurent une traçabilité du bois issu de ces massifs forestiers. Ces labels sont si bien installés qu'ils sont devenus, au fil des années des éléments incontournables des cahiers des charges des collectivités qui veulent s'approvisionner en bois durable, issu de gestion raisonnée. Les chiffres du ministère de l'Agriculture indiquent qu'en 2012, 35 % de la forêt dite de production était certifiée PEFC. Cette surface représente 8 millions d'hectares (y compris DROM) en 2014 pour la seule marque PEFC. Depuis 2006, l'État et les collectivités territoriales se fixent des objectifs d'intégration du développement

durable dans leur politique d'achat. Ainsi, les appels à projets de fourniture de bois pour des chaufferies ou chaudières de bâtiments publics (écoles, mairies ...) intègrent des éléments de développement durable de trois formes : une part plus ou moins importante de clauses environnementales, un taux minimal d'émission de CO<sub>2</sub> ou encore la mention explicite de la « durabilité » du bois.

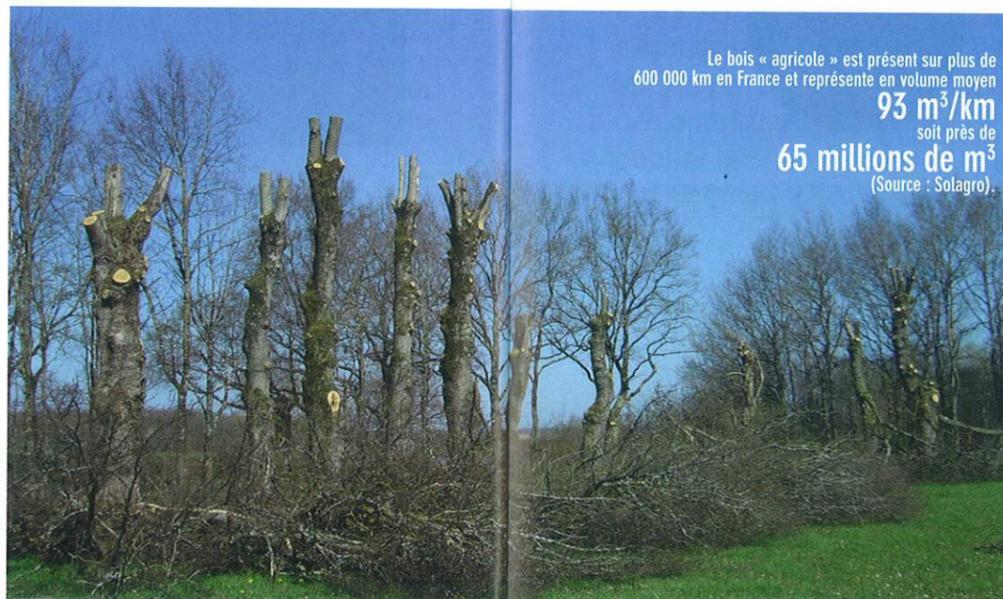
## L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE EN CIRCUIT COURT, C'EST POSSIBLE !

La forêt française, couvre 31 % du territoire national et est sous exploitée, notamment du fait du morcellement de la forêt privée. Les difficultés techniques d'exploitation liées à ce morcellement et au contexte géographique des gisements font que chaque année on ne récolte que 60 % de ce qui pousse. La structuration de filières courtes, pour l'alimentation de petites chaufferies offre de nouvelles solutions techniques pour exploiter des ressources inexploitées et jusque là laissées à l'abandon.



La plateforme bois de la Salvétat-sur-Agoût avec, en premier plan, les big-bag de bois de chauffage (contenance de un stère). En arrière plan, le bâtiment abritant la fendeuse pour la fabrication de bois bûche et le stock de plaquettes forestières.

Ce développement d'entreprises locales bois-énergie permet de prélever la ressource disponible dans un territoire donné tout en prenant soin de ne pas surexploiter lesdites ressources. Les 22 Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) bois-énergie françaises illustrent parfaitement ce modèle dans lequel les plateformes de stockage sont multipliées pour collecter du bois dans un rayon n'excédant pas 30 kilomètres autour d'un lieu de stockage, lieu sur lequel le bois est transformé et séché avant d'être livré aux consommateurs (Source : FNCUMA).



Le bois « agricole » est présent sur plus de 600 000 km en France et représente en volume moyen **93 m<sup>3</sup>/km** soit près de **65 millions de m<sup>3</sup>** (Source : Solagro).

## AVEC QUELS MODES DE GESTION ?

Aucun outil ne permet (dès lors qu'on sort de la forêt) à ce jour aux clients de distinguer les produits issus d'une exploitation responsable, locale et durable des autres produits.

Le bois issu du bocage, de la haie, de l'agroforesterie... ne peut afficher sa durabilité et sa gestion durable de l'amont à l'aval que par, au mieux, des chartes de bonnes pratiques. Or ces chartes ne garantissent rien de plus qu'une intention de gestion durable de la haie puisque aucun contrôle n'est prévu ou effectué. Les gestionnaires d'arbres hors forêt (i.e. les agriculteurs) n'ont aujourd'hui aucun outil permettant de garantir cette gestion

durable de l'amont à l'aval de la filière ; il leur est par conséquent, et de plus en plus régulièrement, impossible de répondre aux appels d'offre des collectivités pour leur approvisionnement en bois local. Et pourtant, ce bois « agricole » est présent sur plus de 600 000 km en France et représente en volume moyen 93m<sup>3</sup>/km soit près de 65 millions de m<sup>3</sup> (Source : Solagro). Pour le seul exemple de la Basse-Normandie, l'arbre hors forêt représente un volume sur pied de 22,8 millions de m<sup>3</sup> (Source : Chambre d'agriculture de Normandie) soit 20 % du volume de bois de la



EN BRETAGNE CERTAINS AGRICULTEURS, REGROUPÉS DANS UNE SCIC BOIS-ÉNERGIE GAGNENT, GRÂCE AU BOIS DE LEUR BOCAGE ENTRE 2 000 ET 3 000 EUROS PAR KILOMÈTRE DE HAIE EN LA VALORISANT EN PLAQUETTE.

région. Il s'agit de bois local, pour lequel une gestion durable est possible et qui pourtant est aujourd'hui non certifiable.

## DES VOLUMES FAIBLES MAIS UN ENJEU ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOCIAL FORT

Bosquets, haies et arbres d'alignements ne représentent à eux tous que 2 millions d'hectares quand la surface forestière nationale est de 16 millions d'hectares (Source : Terruti-Lucas). De plus, il s'agit d'un gisement peu concentré localement : un hectare d'arbres alignés ne se gère pas, ni ne se récolte de la même manière qu'un hectare de forêt. Les coûts afférents à la gestion d'une haie sont largement supérieurs pour un même volume de bois. À titre d'exemple, un diagnostic de la haie et son plan de gestion coûtent en moyenne 1 500 euros par exploitation, quand pour un Plan Simple de Gestion forestier, on ne dépasse pas 45 € par hectare de forêt (Source : Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire).

Les coûts d'exploitation et la dispersion de la matière première font que le bois hors forêt ne sera probablement que dans de très rares cas particuliers compétitif avec le bois forestier. De fait, l'enjeu vis-à-vis de ces arbres hors forêt ne se situe pas dans les volumes de bois à mobiliser : volumes totaux faibles, ressource éparse ; mais plutôt sur des enjeux écologiques et de lien social et d'économie territoriale.

L'arbre de la haie est présent dans la Trame Verte et Bleue (TVB) à travers la notion de corridors écologiques. A cet enjeu écologique, se greffe une opportunité pour l'agriculteur de se positionner en gestionnaire raisonné d'espaces. La commercialisation de bois issu de la haie peut y contribuer activement : en trouvant une valorisation économique à la haie, l'agriculteur l'entretient davantage, la haie est en meilleur état, l'accueil des auxiliaires de culture est amélioré, les volumes de bois récoltés sont augmentés et par la même occasion le chiffre d'affaires et le revenu. En Pays de la Loire, Dominique Bordeaux, éleveur laitier bio des Pays de la Loire, affirme que 15 % de son revenu provient de l'entretien de ses haies et de l'agroforesterie. Une SCIC Bois-énergie de Bretagne (qui récolte le bois d'une cinquantaine d'agriculteurs dans un rayon de 30 km) corrobore ces chiffres : les agriculteurs, gagnent, grâce au bois de leur bocage entre 2 000 et 3 000 euros par kilomètre de haie en la valorisant en plaquette.

Pour le moment, ces quelques exemples fonctionnent par la bonne volonté et la bonne coopération des acteurs sur le terrain. Afin, que d'autres groupes d'agriculteurs puissent se réunir dans ces SCIC de fourniture locale du bois énergie, un rééquilibrage est nécessaire : l'impossibilité de faire certifier leur gestion durable bloque les agriculteurs dans ces démarches de valorisation de leur "atelier bois". Elle freine aussi de nombreuses collectivités, qui ne voudraient pas, malgré elles, participer à la destruction du bocage français.

## VERS LA CERTIFICATION DU BOIS HORS FORÊT

Les agriculteurs veulent valoriser une des ressources de leur territoire quand la société (collectivités, grand public) veut avoir un droit de regard sur la gestion de cette ressource. La certification de la gestion durable de la ressource « bois hors forêt » apparaît comme une solution concrète et pragmatique face à ces deux demandes convergentes, évitant ainsi le développement tout azimut de chartes (sans contrôles réels) et de plans de mobilisation, sans garantie de gestion durable.

Des filières bois énergie locale se développent grâce à une implication forte des exploitations agricoles et des structures collectives, au sein desquelles elles se regroupent. La reconnaissance de la gestion durable du « bois agricole » au même titre que celle du bois forestier doit être effective pour encourager le déve-

loppement de ces filières. Cette reconnaissance permettrait de considérer sur un pied d'égalité l'approvisionnement en bois énergie local issu de la haie ou de la forêt lors de la commande publique ou privée, et laisserait aux collectivités et autres acheteurs l'opportunité de choisir l'offre la plus durable et la plus avantageuse pour leurs territoires. ●

### SCIC ?

Une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) promeut des valeurs collectives et doit avoir un double objectif : efficacité économique et dimension sociale. Elle fonctionne selon le principe coopératif "un associé, une voix". Aujourd'hui on en compte 360 tous domaines confondus.

Sur le bois Énergie, 22 SCIC se sont montées sur le territoire national.

(Source : FNCUMA, Les Scic bois énergie en France : diagnostic, analyse et perspectives - Olivier Pinel)

### Ce qu'il faut retenir

FORÊT :  
**16**  
millions d'hectares

ARBRES HORS FORÊT :  
Bosquets, haies, bocages,  
arbres d'alignement :  
**2 M d'ha**

**5 000**  
tonnes  
de bois agricole  
récoltées  
à destination  
énergétique

**1** emploi  
direct non  
délocalisable  
dans la collecte  
du bois

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN

### LES FLEURONS DE NOTRE AGRICULTURE ET DE NOTRE INNOVATION DANS UN ÉCRIN DE BOIS

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN SE DÉROULERA DU 1<sup>ER</sup> MAI AU 31 OCTOBRE 2015.

SA THÉMATIQUE GÉNÉRALE REPOSE SUR LE THÈME « NOURRIR LA PLANÈTE, ÉNERGIE POUR LA VIE ».

→ La France évoquera les solutions qu'elle entend apporter au travers notamment du développement de son modèle agricole dans un véritable écrin durable et moderne puisque son pavillon sera réalisé totalement à partir d'une structure en bois entièrement réalisée à partir de sapins des forêts de Franche-Comté. Près de 1 300 m<sup>3</sup> de bois de charpente seront ainsi mobilisés pour réaliser cet espace entièrement scénographié. L'entreprise Simonin spécialisée dans la découpe artistique du bois implantée dans le Doubs est chargée de la découpe de cette ossature complexe et innovante en lamellé collé. Une véritable prouesse écologique et durable pour présenter les fleurons de notre agriculture et ses capacités d'innovations. Parmi les thèmes évoqués l'agriculture de précision, l'agro-écologie, le progrès génétique, la flore positive, la chimie du vivant.



© AT VISTUDIO A. RISPAL - image de synthèse extérieure

## ANNÉE 2015

# ACCUMULATION D'INCERTITUDES POUR LES AGRICULTEURS

D'année en année, l'agriculture française doit absorber des chocs. Certains sont plus conjoncturels, d'autres plus structurels. L'année 2015 devrait être celle des chocs structurels, tant par l'entrée en vigueur de la PAC depuis janvier que par la sortie des quotas laitiers. A ces deux bouleversements s'ajoutent les incertitudes sur les prix, les répercussions de l'embargo russe, sans oublier le déroulement des négociations transatlantiques. L'avenir des producteurs n'aura jamais été aussi peu lisible.

Il est des années où il est suggéré de se préparer à des turbulences suffisamment nombreuses et porteuses de changements structurels. Pour les agriculteurs français, 2015 devrait être un bon cru en matière de mutations profondes, les obligeant à déployer des stratégies d'adaptation et à se doter d'une réserve d'énergie conséquente pour les affronter. Il y eut la réforme de la PAC, entrée en application il y a déjà quelques semaines. S'annonce en avril une sortie des quotas laitiers dont on connaît encore mal les impacts économiques, sociaux, sans parler de la capacité des nouveaux outils de régulation (marché à terme, contractualisation, organisation de producteurs...) à répondre au défi des crises à venir dans le secteur laitier.

On se contentera ici de livrer successivement plusieurs éclairages sur les incertitudes liées à une conjoncture économique encore convalescente, à une instabilité des prix agricoles, et enfin à une lisibilité fragile pour ce qui concerne l'embargo russe. Suggérons, de surcroît, de conserver un peu de matière grise afin de suivre le déroulement des négociations transatlantiques, autre sujet de préoccupation pour les agriculteurs.

### PREMIER FRONT : UNE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE PEU LISIBLE

Lors du déclenchement de la crise de 2007, plusieurs analystes avaient souligné le découplage des taux de croissance. A l'effondrement des économies industrialisées, qui n'avaient pas connu une crise aussi dévastatrice depuis 1929, les récessions s'enchaînant aussi rapide-

ment que le degré d'interdépendance de ces économies le permettait, s'opposait l'étonnante résilience des pays émergents, Chine en tête, dont les taux de croissance sont demeurés élevés. Près de d'une décennie après, c'est autour des émergents d'entrer dans une phase de ralentissement, obligeant à plusieurs reprises le Fonds Monétaire International (FMI) à réviser à la baisse ses prévisions de croissance mondiale. La Chine va connaître en 2015 le plus faible taux de croissance de ces vingt-cinq dernières années, aux alentours de 7 % contre 14 % au tout début de la crise. Des économies comme le Brésil, le Venezuela... sont en quasi-récession, victimes de ce que les économistes appellent la « maladie hollandaise », c'est-à-dire une trop grande dépendance aux matières premières, favorable lorsque les prix flambent, beaucoup moins propice lorsqu'ils se retournent, sachant que, entre-temps, ces économies n'ont pas profité de la hausse pour investir.



L'AGRICULTURE AMÉRICAINE EST PRÊTE À AFFRONTER UNE BAISSÉ DES PRIX EN RAISON D'UNE POLITIQUE AGRICOLE BIEN OUTILLÉE POUR PRÉSERVER LES REVENUS DES AGRICULTEURS.

© P. Tobeck Fotolia.com